Plabennec, le 25 août 2021

AIDE FINANCIÈRE AUX FAMILLES
Demande de réduction
sur la contribution des familles

ATTENTION ! **Demande à faire parvenir au service comptabilité avant le 10 septembre 2021**

Le Collège Saint-Joseph souhaite être accessible à tous, quelles que soient les ressources financières des familles. Dans ce but, nous reconduisons les mesures d'aide suivantes :

① Réduction systématique sur la "contribution des familles" pour le 2ème enfant et gratuité pour le 3ème enfant scolarisé au collège Saint-Joseph.

② Aide pour les familles aux revenus les plus modestes accordée en fonction d'un barème établi chaque année sur présentation du **dernier avis d'imposition**.

Pour l'année 2021-2022, une réduction pourra être accordée aux familles dont le quotient familial (revenus 2020) est inférieur ou égal à **10 000 €**.

Pour en bénéficier, veuillez déposer ou expédier à la comptabilité la photocopie de l'avis d'imposition (revenus de 2020) **accompagnée du coupon ci-dessous**.

③ Possibilité d'aide complémentaire accordée sur la caisse de solidarité du collège pour des familles qui rencontrent des difficultés en cours d'année (maladie, séparation, chômage...). Les familles concernées sont invitées à contacter en toute simplicité M. GUIZOUARN, directeur, ou Mme BIELINSKI, comptable.

✂----------

CONTRIBUTION DES FAMILLES

DEMANDE DE RÉDUCTION POUR L'ANNÉE 2021 - 2022

M. Mme .....

Parents de ..... Classe .....

..... Classe .....

..... Classe .....

Quotient familial $\frac{\text{Revenu Fiscal de référence 2020}}{\text{Nombre de parts}}$ = ...

À....., le .....

Signature des parents

Justificatif à fournir : photocopie de l'avis d'imposition ou non-imposition (revenus 2020)